

Le Fonds national suisse (FNS) et l'expérimentation animale scientifique

1. Le FNS

Le Fonds national suisse (FNS) est la principale institution d'encouragement de la recherche scientifique en Suisse. Sur mandat de la Confédération, il encourage la recherche scientifique dans toutes les disciplines, de la philosophie aux nanosciences, en passant par la biologie et la médecine (informations sur le FNS: www.fns.ch).

Le FNS a été fondé en 1952 sous la forme d'une fondation de droit privé, afin d'assurer l'indépendance de l'encouragement de la recherche. Il soutient principalement la recherche sous la forme de projets et s'engage pour la relève scientifique. Par ailleurs, il veille à ce que la recherche suisse puisse aussi se développer dans les meilleures conditions au plan international, et entretient le dialogue avec la société, le politique et l'économie.

2. Evaluation des projets de recherche au FNS

Les projets de recherche déposés auprès du FNS sont évalués par le Conseil national de la recherche. Le Conseil de la recherche est composé d'un maximum de cent scientifiques suisses. Ces derniers doivent être au bénéfice d'un curriculum vitae internationalement reconnu et d'excellentes connaissances du paysage de la recherche. Pour l'évaluation des requêtes, le Conseil de la recherche s'appuie également sur l'opinion d'experts externes (nationaux et internationaux).

2.1 Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation scientifique, les critères suivants sont examinés:

- importance scientifique et actualité du projet;
- originalité de la problématique;
- adéquation de la méthode;
- faisabilité du projet;
- résultats scientifiques obtenus à ce jour par le requérant;
- compétences spécifiques du requérant pour le projet.

2.2 La Division Biologie et médecine du Conseil de la recherche

Les projets de biologie et de médecine sont évalués par la Division III du Conseil de la recherche. Cette dernière compte trente membres. Les exigences de la Division quant à la qualité de projets de recherche sont élevées et au bout du compte, elle soutient un peu plus de 50% des requêtes.

La plupart des membres du Conseil de la recherche conduisent eux aussi des projets de recherche soutenus par le FNS. Cette donne résulte de la volonté du FNS de gagner les meilleurs chercheurs de Suisse pour son comité d'évaluation. Les procédures et autres conflits d'intérêt lors d'un dépôt de requête par un membre du Conseil de la recherche sont clairement réglés. Les membres concernés du Conseil de la recherche ne reçoivent aucun document en rapport avec l'expertise de leur propre requête et se tiennent en retrait lors de la discussion du Conseil. Le FNS peut engager au maximum 5% de ses subsides pour les membres de ses comités.

2.3 Projets de recherche impliquant l'expérimentation animale

L'expérimentation animale est indispensable à la recherche fondamentale, car elle fournit d'importantes connaissances susceptibles de déboucher sur le développement de nouveaux traitements. Dans de nombreux cas de figure, les méthodes alternatives font encore défaut.

Actuellement, le FNS soutient quelque 2900 projets de recherche libre, 1200 d'entre eux traitent de problématiques biogico-médicales. Environ 520 de ces projets impliquent des expérimentations animales (y compris les expériences non contraignantes) ou utilisent directement des données obtenues dans le cadre d'expériences conduites par des tiers sur des animaux. En 2008, neuf projets de recherche¹ impliquaient des travaux avec les primates mais, dans trois cas, il s'agissait d'études de biologie comportementale non contraignantes. Depuis plusieurs années, le FNS ne soutient pas de projets contraignants impliquant des grands singes anthropoïdes ; les chercheurs de Suisse n'ont pas déposé non plus de requêtes de projets de ce genre.

2.4 Octroi de subsides / pesée éthique des intérêts

Le FNS ne libère les subsides octroyés que sur présentation des autorisations nécessaires à la recherche – dans le cas de l'expérimentation animale, il s'agit de l'autorisation cantonale d'expérimentation animale. Il s'appuie sur le jugement des instances d'autorisation prévues par le législateur et renonce délibérément à procéder lui-même à une pesée éthique d'intérêts: les commissions cantonales d'expérimentation animale sont en effet composées, entre autres, de profanes, de chercheurs, de représentants des associations de protection des animaux et de spécialistes de l'entretien des animaux. Ces personnes réunissent mieux la diversité des valeurs dans la société et les compétences nécessaires à une pesée éthique d'intérêts que le Conseil de la recherche du FNS, composé uniquement de chercheurs.

3. 3R (Replace, Reduce, Refine)

Le nombre d'essais impliquant des animaux, le nombre d'animaux utilisés de même que leur souffrance doivent être aussi limités que possible. Le principe 3R est l'une des principales lignes de conduite du FNS et des chercheurs. Le plus souvent, les chercheurs améliorent certaines méthodes ou développent des bases alternatives par rapport à leur propre objectif de recherche, mais ils désignent rarement ces développements comme de la recherche 3R. De fait, le FNS n'est pas en mesure de préciser, parmi les projets qu'il encourage, combien d'entre eux présentent une pertinence 3R. Toutefois, le nombre de projets biogico-médicaux travaillant notamment avec des cultures cellulaires devrait déjà dépasser le nombre de projets impliquant l'expérimentation animale.

Les critères scientifiques de l'évaluation du FNS sont eux aussi en accord avec le principe 3R: ils empêchent l'encouragement de projets insuffisants ou méthodologiquement dépassés, scientifiquement peu pertinents ou déjà conduits.

4. Le FNS dans le débat

En tant qu'institution d'encouragement de la recherche, le FNS représente le point de vue de la science dans le débat sur l'expérimentation animale. Il attache donc une grande valeur à un débat objectif, ouvert, constructif et reposant sur un large consensus. Par rapport à la recherche impliquant des primates, il s'est toujours efforcé de nourrir une discussion de cette qualité. En revanche, le FNS se distancie de la personnalisation croissante du débat sur l'expérimentation animale et la diffusion délibérée d'affirmations fausses.

Le 11 septembre 2009

¹ Cela comprend également les projets des Pôles de recherche nationaux. La liste des projets se trouve sur: http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/Dossiers/dos_primatensversuche_lis_08_f.pdf